

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune d'ASPREMONT (06790)**Séance du 11 Avril 2024**

Date de
convocation :
05.04.2024

L'an deux mille vingt-quatre et le onze avril à 19h00, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal BONSIGNORE.

Présents :

M. BONSIGNORE Pascal

M. PIERACCINI Joel
Mme GIAUFFRET Caroline
M. ARZANI Jean-Pierre
Mme FAYOLLE Patricia
M ANDRIO Franck
M. MERCIER Thierry
Mme VONNER Isabelle
M. BARBIER Olivier.
Mme HAM Emmanuelle
M. GIOAN Aimé

Excusés avec procuration :

- Madame ASSO CHARNET Geneviève a donné pouvoir à Monsieur le Maire
- Monsieur CHAIX Michel a donné pouvoir à Monsieur PIERRACINI Joel
- Monsieur ANDRIO Franck a donné pouvoir à Monsieur ARZANI Jean-Pierre
- Monsieur COUBETERGUES Benoit a donné pouvoir à Madame GIAUFFRET Caroline
- Madame SALET Cathy a donné pouvoir à Madame FAYOLLE Patricia
- Madame GIGNOUX Laure a donné Mme HAM Emmanuelle

Absente excusée : Madame PERNOT Chantal

Absent : Monsieur LE MORVAN Gilles

Madame HAM Emmanuelle a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 11
Pouvoirs : 6
Votants : 17

AR Prefecture
POINT 3 AFFECTATION DU RESULTAT 2023

006-210600060-20240411-2024_04_03-DE
Reçu le 15/04/2024

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14, en particulier le chapitre 5 du tome 2 « Détermination des résultats »,

Vu les dispositions des articles L.2311-5 et R.2311-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte administratif 2023 du budget principal,

Monsieur le Maire précise que la balance générale laisse apparaître :

En section de fonctionnement

Dépenses	Recettes
1 806307.10 euros	2 250 292.45euros
Résultat de la section : 443 985.35 euros	
Soit un résultat de clôture de la section de : 2 640 115.36 euros	

En section d'investissement

Dépenses	Recettes
2 817 061.38 euros	3 509 730.45 euros
Résultat de la section 692 669.07 euros	
Soit un résultat de clôture de la section de : - 51 190.38 euros	

Le résultat de clôture de l'exercice est donc de 2 640 115.36 €.

Pour déterminer l'affectation au 1068 concernant le besoin de financement sur l'exercice, il convient de rajouter au déficit de clôture de la section d'investissement le montant des restes à réaliser qui s'élève à 1 137 513.38 € ce qui nous donne en affectation : au 1068 le montant de 1188 703.76 €.

Le report en fonctionnement à l'article 002 quant à lui est donc de 1 451 411.60 €.

Tel est l'objet de la délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés.

- 1- D'adopter ces affectations de résultats.

FAIT et DELIBERE en Mairie les jours, mois et an que-dessus.

Aspremont, le 15 avril 2024



Le Maire,

Pascal BONSIGNORE